



Conditions générales de vente de STS Medical Group AD

1. Généralités - Champ d'activité

1.1 Les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes nos offres et contrats dans les affaires commerciales et/ou corporatives, y compris dans le cadre des relations commerciales actuelles et futures. Aucune autre référence à ces conditions générales ne doit être faite dans les commandes futures.

1.2 Nous rejetons explicitement par la présente les conditions générales de vente contradictoires. Ces conditions ne s'appliqueront que si nous en avons convenu par écrit.

2. Offres

2.1. Nos offres sont sans engagement, sauf indication contraire dans la confirmation de commande. Les changements techniques et les changements de forme, de couleur et/ou de poids sont autorisés dans des limites raisonnables.

2.2 Nous nous réservons le droit d'accepter les commandes dans les 14 jours. L'acceptation peut être confirmée par écrit ou en livrant la marchandise au client. L'acceptation des acomptes n'est généralement pas considérée comme un contrat.

3. Confirmation de commande

3.1 La volume et le contenu de la livraison sont soumises à notre confirmation de commande écrite.

3.2. Nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser les modifications ultérieures des commandes des clients. Dans la mesure où nous acceptons des modifications ultérieures, les commandes seront facturées y compris les frais résultant de la modification.

3.3 La réduction ultérieure d'une commande nécessite notre approbation. Nous sommes en droit de recalculer le prix initialement convenu sur la base de la quantité réduite et de facturer le supplément ainsi que les frais de modification.

4. Prix - Conditions de paiement - Retard

4.1 La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas incluse dans nos prix, elle est indiquée sur la facture au taux légal au jour de la facturation.

4.2 Le montant de la facture est dû sans déduction dans les 30 jours suivant la date de la facture.

4.3 Nos factures sont réputées acceptées si aucune objection n'est formulée par écrit dans les 30 jours suivant la date de facturation.

4.4 En cas d'événements imprévisibles et soudains mentionnés au point 6, qui ont un impact significatif sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et/ou peuvent entraîner des pénuries d'approvisionnement, le fournisseur est en droit d'ajuster les prix du montant requis sans respecter les délais de préavis convenus ou habituels, afin qu'il puisse remplir ses obligations contractuelles de livraison.

4.5 Des intérêts de retard au montant des intérêts de retard légaux sont facturés. Nous nous réservons le droit de réclamer d'autres pertes.

4.6 En cas de retard de paiement, nous sommes en droit d'exécuter d'autres livraisons uniquement contre paiement anticipé et de rappeler immédiatement tous les montants de facture impayés ou différés.

4.7 La compensation par le client est exclue.

4.8 En cas de doute justifié quant à la solvabilité totale du client, nous sommes en droit, à notre propre discrétion, soit de demander le paiement à l'avance, soit de n'effectuer que la livraison contre paiement à la livraison. Tant que le client n'a pas effectué de paiement anticipé, nous ne serons pas en défaut de livraison.



5. Délais

5.1 Les délais de livraison de nos offres sont sans engagement. Dans la mesure où un délai de livraison a été convenu entre les parties, le délai de livraison est indiqué dans la confirmation de commande. Le délai de livraison commence après que le lieu, l'heure, le contenu et le contenu de la livraison, ainsi que le prix et les conditions de paiement ont été convenus entre les parties et que toute la documentation et/ou les autorisations nécessaires ont été reçues du client. En cas de livraisons successives, le délai de livraison commence le jour de la passation de la commande. Si le client est obligé d'effectuer des paiements anticipés, le délai de livraison commence à courir à la réception du paiement. Les délais de livraison sont réputés respectés si les marchandises ont quitté notre usine ou si l'acheteur a été informé que les marchandises sont prêtes à être expédiées.

5.2 Nous ne sommes pas responsables du dépassement des délais, si cela est dû à des retards causés par la demande du client d'apporter des modifications à une commande.

5.3 Nos délais de livraison sont soumis à une réception ponctuelle des fournitures. Nous n'acceptons aucun risque d'approvisionnement.

6. Cas de force majeure (Force Majeure) - Droit spécial de rétractation

6.1 Circonstances extraordinaires imprévisibles, en particulier cas de force majeure, effets de pandémie, guerre, mesures obligatoires, conflits du travail, perturbations de la circulation, dysfonctionnements du système, pannes des machines, pénuries de matières premières, etc., dont nous avons informé le client sans retard injustifié, nous libère de notre obligation de livraison pour leur durée, majorée d'un délai de démarrage raisonnable, sans être obligé de payer des dommages-intérêts ou autre indemnisation au

client, notamment en cas de défaut, d'impossibilité d'exécution ou de toute autre perturbation de l'exécution, et nous autorise à annuler le contrat lorsque nous ne l'avons pas encore exécuté. La disposition ci-dessus ne s'applique pas dans la mesure où nous avons causé de tels événements par une conduite coupable.

7. Livraison

7.1 La valeur minimale par commande est d'une palette de produit spécifique à la fois pour les commandes nationales et pour les commandes à l'exportation. La livraison est départ usine pour l'exportation respectivement.

7.2 L'expédition est toujours aux risques et périls du client par fret normal, que nous ou le client payions ou non une partie ou la totalité des frais de transport.

7.3 Le client doit formuler à temps toute réclamation concernant d'éventuels dommages de transport, en particulier contre les transitaires, les transporteurs et leurs compagnies d'assurance ou d'autres tiers.

7.4 Les frais supplémentaires pour les livraisons express et/ou le service de colis sont à la charge du client, tant pour le marché intérieur que pour le marché d'exportation.

7.5 Nous sommes autorisés à effectuer des livraisons partielles à notre propre discrétion.

7.6 Tous les transports et autres emballages conformes aux dispositions du règlement d'emballage ne seront pas repris. L'acheteur est tenu d'assurer l'élimination de l'emballage à ses frais.



8. Garantie

8.1 Le client doit inspecter les marchandises immédiatement après réception et, si nécessaire, signaler les défauts.

8.2 Les réclamations concernant des vices apparents doivent nous être signalées par écrit dans les 14 jours suivant la réception de la marchandise, les vices cachés devant être signalés sous notification et accord séparés. Le dépassement de ces périodes d'exclusion entraînera la perte des réclamations de garantie en raison de ces défauts.

8.3 De légers écarts de couleur, de positionnement de l'impression ou des écarts mineurs dans la qualité de la marchandise ne donnent pas droit à une réclamation.

8.4 Déchets en proportions de jusqu'à 2% concernant des produits imprimés ou spécialement emballés ne donne pas droit à une réclamation.

8.5 Le client doit garder les marchandises réclamées prêtes pour l'inspection ou l'expertise.

8.6 En cas de réclamation effective, nous sommes en droit de remplacer la partie défectueuse de la marchandise par la livraison ultérieure de marchandises sans défaut. En cas de réparation du défaut, nous sommes tenus de prendre en charge les frais de transport nécessaires pour remédier le défaut, dans la mesure où ces frais ne sont pas augmentés par le transport de la marchandise défectueuse dans un lieu autre que le lieu d'exécution.

8.7 Si nous renonçons à notre droit d'effectuer des livraisons ultérieures ou si celles-ci échouent, le client a le droit de demander la résiliation du contrat ou la réduction du prix d'achat.

8.8 Nous ne sommes pas responsables des défauts matériels des marchandises que nous obtenons auprès de tiers et que nous transmettons au client inchangés ou sans altération de leurs propriétés;

notre responsabilité en cas de manquement délibéré ou de négligence grave reste inchangée. Dans la mesure où nous avons nous-mêmes des droits de garantie contre le tiers en raison de défauts matériels, nous les cédon au client à la demande du client.

8.9 Sauf dans les cas où nous sommes responsables intentionnellement, une période de garantie d'un an s'applique.

9. Responsabilité

9.1 Le client est tenu de vérifier lui-même si les produits sont adaptés à l'usage prévu. Nous déclinons toute responsabilité quant à l'utilisation prévue de la marchandise, sauf si nous l'avons expressément confirmée par écrit. Toute responsabilité de notre part est exclue si le client utilise les produits à des fins autres que celles prévues ou en dehors de leur utilisation prévue.

9.2 Nous avons une responsabilité illimitée pour les réclamations du client découlant de la responsabilité du produit et des dommages à la vie, au corps ou à la santé qui nous sont imputables. Il en va de même pour les autres dommages subis par le client du fait d'un manquement à une obligation que nous avons commis volontairement ou par négligence grave.

9.3 Nous sommes responsables, conformément aux dispositions légales, des dommages prévisibles résultant d'une rupture de contrat majeure commise par nous. Une obligation contractuelle essentielle au sens susmentionné est celle dont l'exécution permet en premier lieu la bonne exécution du contrat et sur le respect de laquelle le cocontractant peut régulièrement compter.

9.4 Une exclusion ou une limitation de notre responsabilité s'applique également à nos représentants ou agents d'exécution.

9.5 Sauf convention contraire ci-dessus, notre responsabilité est exclue.



9.6 Les assurances et garanties ne sont effectives que si nous les accordons expressément par écrit.

9.7 Aucune des clauses ci-dessus n'a pour objet de modifier la répartition légale ou judiciaire de la charge de la preuve.

10. Risque - Titre

10.1 Les marchandises livrées (marchandises réservées) restent notre propriété jusqu'à ce que toutes les créances d'une relation commerciale en cours aient été intégralement payées. La mise en gage ou le transfert des marchandises réservées à titre de garantie n'est pas autorisé.

10.2 Le client est tenu de se référer à notre propriété en cas d'accès de tiers à la marchandise, par exemple en cas de saisie, et de nous en informer immédiatement. En cas de manquement à cette obligation ou de tout autre comportement contraire au contrat, notamment en cas de retard de paiement, nous sommes en droit de résilier le contrat et d'exiger le retour de la marchandise.

10.3 Le client a le droit de traiter et de vendre les marchandises réservées dans le cadre de ses activités normales. Par mesure de précaution, il nous cède toutes les créances jusqu'à la conclusion du contrat d'achat et au remboursement de toutes nos créances nées de la revente à un tiers. Nous acceptons la cession. Le client reste autorisé à recouvrer la créance même après la cession. Nous nous réservons le droit de recouvrer nous-mêmes la créance dès que le client ne remplit pas correctement ses obligations de paiement et est en défaut.

11. Traitement des données

11.1 Nous sommes en droit de traiter les données relatives au client comme spécifié dans les réglementations applicables en matière de protection des données (RGPD), en particulier sans limitation dans le règlement général de l'UE sur la protection des données et la loi bulgare sur la

protection des données personnelles, telle que modifiée de temps à autre. La déclaration de confidentialité des données correspondante est disponible sur Internet à l'adresse www.stsmedicalgroup.com et/ou sera transmise par courrier électronique sur demande.

12. Jurisdiction compétente - Droit applicable

12.1 Seules les lois de la République de Bulgarie sont applicables. L'application de la loi sur les ventes de l'ONU est par la présente exclue.

12.2 Le lieu d'exécution pour les livraisons et les paiements est STS Medical Group AD, zone industrielle Sokolovets, 2800 Sandanski/Bulgarie.

12.3 Le tribunal compétent de Sofia est seul compétent pour tous les litiges découlant directement ou indirectement de la relation contractuelle. Nous sommes en droit de poursuivre le client à son domicile légal.

12.4 Nous sommes autorisés à déposer nos réclamations auprès du tribunal de district quel que soit le montant en litige.

13. Clause de divisibilité

13.1 Si l'une des conditions contractuelles ci-dessus est totalement ou partiellement nulle ou non réalisable pour une raison légale ou factuelle, cela n'affecte pas la validité de toutes les autres conditions. Au lieu de la clause nulle ou inapplicable, les parties contractantes conviendront alors un règlement qui se rapproche le plus de leur contenu économique selon la clause nulle ou inapplicable.

Révision octobre 2020